

**Rectificatif à la décision d'exécution 2014/730/PESC du Conseil du 20 octobre 2014 mettant en œuvre la décision 2013/255/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 301 du 21 octobre 2014)

Page 39, partie II, section A, «Personnes», entrée «6», cinquième colonne du tableau, «Date d'inscription»:

*au lieu de:* «21.10.2014»

*lire:* «9.5.2011»

Page 39, partie II, section A, «Personnes», entrée «33», cinquième colonne du tableau, «Date d'inscription»:

*au lieu de:* «21.10.2014»

*lire:* «1.8.2011»

Page 40, partie II, section A, «Personnes», entrée «50», cinquième colonne du tableau, «Date d'inscription»:

*au lieu de:* «21.10.2014»

*lire:* «2.9.2011»

Page 40, partie II, section B, «Entités», entrée «17», cinquième colonne du tableau, «Date d'inscription»:

*au lieu de:* «21.10.2014»

*lire:* «23.9.2011»

---

**Rectificatif au règlement d'exécution (UE) n° 810/2014 du Conseil du 25 juillet 2014 mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 221 du 25 juillet 2014)

Page 5, à l'annexe, point II, «Entités compromettant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine», entrée 2, troisième colonne, première phrase:

*au lieu de:* «La "République populaire de Lougansk" a été proclamée le 7 avril 2014.»

*lire:* «La "République populaire de Donetsk" a été proclamée le 7 avril 2014.»

---